



**COMPTE RENDU DE LA 209 EME REUNION  
DU COMITE PARITAIRE DES ACTIONS SOCIALES (COPAS)**

**Tenue à Bruxelles le 23 novembre 2006**

La séance est ouverte à 9h40' par le Vice-Président, le quorum est atteint.

**I. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est approuvé

- II. Le compte rendu de la 208<sup>ème</sup> réunion sera approuvé par procédure écrite**
- III. Le suivi des travaux de la 208ème réunion sera traité lors de la 210ème réunion**
- IV. Use of the Out-Of-Budget (OOB) account "ex-Economat"  
Utilisation du compte Hors Budget (HB) "ex-Economat"  
(doc. ADMIN.D.1/HV D52006 22305)**

**M. BLANC** rappelle que lors de la réunion avec le bureau du CLP du 23 octobre 2006, M. C. Chêne avait promis que la Représentation du Personnel serait consultée sur l'utilisation de ces fonds. Aussi, il se dit très surpris de la note du Directeur Général à M. Romero Requena, Directeur Général de la DG Budget à ce sujet. Il relève notamment les termes de la page 2 de cette note *"the projects chosen and the amounts proposed result from a final decision by the Vice-Président and his cabinet"*.

Il informe que le document était à l'O.J. du CLP ce 21 novembre et qu'une analyse est en cours, celui-ci sera en principe en mesure de délivrer son mandat lors d'une prochaine réunion plénière prévue pour début janvier. Entretemps, une note sera adressée à M. C. Chêne pour lui rappeler ses engagements pris vis-à-vis de la Représentation du Personnel à cet égard tout en lui demandant de post poser la date requise pour l'émission de l'avis du COPAS.

Pour l'heure il semble donc que remettre des conclusions pour la fin du mois soit impossible. La Représentation du Personnel veut être complètement associée à la décision qui sera prise quant à l'utilisation de ces fonds. Il pense que le Cabinet de M. Kallas n'est pas au courant de l'origine de ces fonds sociaux. En ce qui concerne l'idée d'associer Luxembourg, ceci doit être exclu, pour une question de principe car cet argent

provient du personnel de Bruxelles et doit par conséquent être réinvesti pour le personnel en poste à Bruxelles.

Il importe également de savoir ce que l'on définit comme « équipement social ».

Les cafeterias et les douches sont du ressort des obligations de l'employeur, donc de la ligne budgétaire de l'OIB.

**Les trois points mis à priori en avant selon le CLP sont:**

**1°) les handicapés**

**2°) les enfants – le Centre d'Overijse pourrait permettre une réflexion à ce sujet**

**3°) les anciens**

**Mme IACOBELLI** rappelle qu'elle demande depuis des mois les chiffres exacts de ce montant HB, qui serait d'après ses sources de l'ordre de 2.517,250€, il manquerait 17.250 € au montant annoncé dans ledit document. Elle ajoute que cette somme a des intérêts qui ne figurent nulle part. Elle souhaite connaître la raison pour laquelle il n'est jamais cité le chiffre exact du montant existant et demande une transparence totale de la part de l'ADMIN à ce sujet. En ce qui concerne la somme de 125.000€ qui serait allouée pour l'intégration des enfants handicapés dans les garderies, l'équipement spécial et la formation du personnel, elle pense que le personnel doit être formé au départ et qu'un équipement spécial doit être fourni.

Elle pose la question de savoir si le Cabinet de M. Kallas a été informé des vrais problèmes et du travail -que le CCP a effectué car, d'après-elle, dans ce document il y a une confusion de qui doit dépenser quoi.

Elle rappelle que cet argent provient des fonctionnaires et qu'il appartient à ses représentants de collaborer avec la DG ADMIN en tenant compte des trois priorités énoncées par les Représentants du Personnel. Ils ne peuvent accepter que l'ADMIN veuille, pour réaliser une véritable politique sociale, utiliser -l'argent du contribuable. Ceci équivaudrait à se substituer aux devoirs de la Commission. Par conséquent il appartient à l'OIB de financer son plan de rénovation.

En ce qui concerne les handicapés elle rappelle tout un travail fait conjointement entre le CCP et l'ADMIN. Elle critique le fait que le Service Social ait décidé, malgré la réalité constatée sur le territoire, de réserver des places dans diverses institutions sans y associer un représentant du personnel tout en faisant abstraction de l'enquête réalisée avec ceux-ci étant donné qu'elle leur avait permis de connaître la réalité du terrain.

En conclusion, elle souligne que la Représentation du Personnel a un projet en faveur du personnel à mettre sur la table, selon les priorités annoncées par M. Blanc et rejette par conséquent ce document.

**M. DE MEERLEER** indique que la réunion plénière du CLP a été choquée par le document, en particulier parce que daté antérieurement à la rencontre avec M. C. Chêne qui demandait à ce que le CLP lui fournisse une liste de projets à ce sujet avant de prendre quelque décision que ce soit.

Il indique qu'il ressort d'une première analyse que certains projets proposés émargent à d'autres lignes budgétaires et aux obligations de l'employeur, il est donc pour le CLP hors de question que le personnel ne soit pas partie prenante.

Pour le fitness center, le CLP a déjà exprimé des doutes sur l'implantation puisque une grande partie du bâtiment a été rétrocédé à une autre Institution.

**M. RAOULT** indique que la Représentation du Personnel est parfaitement unanime sur ce point.

Il y a d'un côté l'obligation de l'employeur et de l'autre les fonds des usagers. Il n'est pas convenable que ceux-ci prennent en charge les obligations de l'employeur.

Concernant les points dans ce document sur la formation, il y a une dérive car les D.G. introduisent dans "Syslog" des réunions qui ne sont pas des formations et qui, de ce fait, deviennent à la charge des crédits de formation.

Il comprend que la Commission désire prendre un engagement budgétaire avant la fin de l'année.

**LA PRESIDENTE** précise que la note datée du 6 novembre a été communiquée directement. Cette note a été envoyée à M. Romero, Directeur Général de la DG BUDG, mais aussi au CLP. Elle donne la parole à M. Vantilborgh auteur du document.

**M. VANTILBORGH** afin de dissiper tout malentendu, donne les explications suivantes:

Il indique que l'origine lointaine de cette proposition est l'affaire Eurostat, où il était question de comptes extra budgétaires et d'utilisation frauduleuse. En été 2005 la Commission a chargé M. Gray, comptable de la Commission de faire une enquête sur tous les comptes en banque où les fonctionnaires avaient des signatures.

En ce qui concerne le montant de 2,5 M €, c'était pour la facilité de lecture du texte, le montant exact sera communiqué plus tard.

Cet exercice fait partie de la régularisation de tous ces comptes.

Aucune décision définitive ne sera prise avant que toutes les consultations nécessaires aient eu lieu, y compris l'avis du COPAS. Actuellement, M. Chêne a soumis la question au Cabinet de M. Kallas, à la DG du Budget. Une communication sera faite à la Commission, et l'autorité budgétaire informée, afin que les services soient complètement couverts pour dépenser une somme HB.

Il y a un engagement de la Commission vis-à-vis du P.E. de liquider tous les comptes aussi vite que possible. En ce qui concerne les projets d'investissements: on ne pouvait pas rentrer de projets où un suivi ou une maintenance auraient entraîné des dépenses budgétaires supplémentaires. Il s'agissait de choisir des opérations "one shot" sans dépense ultérieure complémentaire à charge du budget.

Un autre élément important selon lui, est l'origine des crédits. Si ceux-ci existaient, c'est que l'Institution mettrait des infrastructures et services à la disposition du personnel et permettait de faire des bénéfices. Un ordre de recouvrement aurait pu être fait.

Pour les crèches, des puéricultrices sont prévues mais pas spécialement pour les enfants handicapés. Les institutions belges pour handicapés, éventuellement destinataires d'une subvention, vont agrandir leurs infrastructures et la Commission paiera pour l'accueil de nos enfants dans celles-ci.

A la suite de la consultation du COPAS, M. Kallas fera une communication à la Commission. L'argent sera ventilé sur différentes lignes budgétaires et les buts seront identifiés. L'autorité budgétaire sera informée de l'utilisation des crédits.

## **M. BLANC**

- demande la copie de l'avis de la DG BUDG
- La limite pour l'utilisation des crédits
- Sur la question de l'origine des crédits, il n'est pas d'accord avec l'analyse. L'argent a été payé par les fonctionnaires et s'il y a des excédents c'est que l'on a payé trop cher. Il est évident que les infrastructures sont mises à la disposition du personnel.

**M. VANTILBORGH** mettra à disposition à la disposition du COPAS l'avis de M. Romero à M. Chêne.

La limite temporaire de l'utilisation budgétaire relève de questions techniques:

- L'instruction politique de la Commission à liquider tous ses comptes "ASAP".
- Le rapatriement de ces montants sur des lignes budgétaires
- L'utilisation effective des projets
- La mise à disposition sur les bonnes lignes et puis l'étalement sur le temps.

Quant à l'origine des fonds, cela reste une question d'interprétation.

## **Mme IACOBELLI, MM. RAOULT, DE MEERLEER, ADURNO, BLANC, KRIKELAS, VILLANUEVA**

Marquent leur désaccord avec les solutions proposées car elles ne sont pas *de facto* "one shot"

- Ils estiment que la nature des crédits (2 517 250 € + intérêts) permet de les utiliser sur plusieurs années.
- Qu'il appartient à la gestion d'EUREST, au titre du contrat de sous-traitance, de s'occuper du "refurbishment" des restaurants et cafeterias objet de l'action n° 3.
- Que l'action n° 4 revient en fait à faire payer par les fonctionnaires la charge normale de gestion : remplacer le matériel usé, cassé ou volé.
- Qu'il faudrait recréer une "Rotonde", lieu de rencontre, notamment pour les anciens, avec un animateur de la COMMISSION et pas d'EUREST.
- Que, puisque la Commission est le seul bailleur de fond d'Overijse, il faut examiner la relance de ce centre qui n'est *de facto* pas interinstitutionnel mais bien propriété de la Commission avec accès aux autres institutions (comme le sont, dans l'autre sens, les salles de sport du Conseil)

- Le fitness n'est pas un investissement social puisqu'il sera concédé à un opérateur privé sans frais et accessible à la population. extérieure. Ceci n'entre pas dans la vision du "Bien Etre" pour le personnel de la Commission. Il y a lieu de lancer un pré-appel d'offres pour évaluer les coûts d'une telle concession que l'on présume in fine coûteuse. ***De plus, quid de la sécurité?***

**Ils estiment qu'il serait plus sage de négocier avec un des nombreux fitness existant dans le quartier européen (Conseil, Parlement européen, Chasse, Aspria, ...).**

- **Mme CHOLOT, Présidente des Cercles de loisirs, précise que les cercles de loisirs n'ont jamais demandé une salle de fitness mais bien des locaux polyvalents pour les cercles sportifs (type yoga, dance, gym, ...), avec un minimum d'équipement.**

**M. VANTILBORGH indique que l'avis du COPAS ne sera nécessaire que pour le début du premier trimestre 2007.**

**M. DE MEERLEER, Secrétaire du CLP,** insiste que, le CLP ayant reçu l'information de la part de M. Chêne, celui-ci est entrain de débattre sur les priorités de l'utilisation de cet argent et pense revenir au COPAS avec ses conclusions et ses projets pour fin janvier.

**M. BLANC, Vice-Président,** estime que l'avis pourrait être donné fin janvier par exemple et ensuite une communication serait faite avec le projet, la consultation interservices puis accord en concertation administrative/politique.

**M. ROSELLO** propose une façon concrète de réagir. Des 5 projets retenus dans le document de l'ADMIN, 2 concernent la C1. Il n'y a pas de projet spécifique pour les Anciens mais un accord de partenariat (SLA) est en voie de préparation. Il ne s'agit pas d'un projet "one shot". **Il demande au Comité de proposer des projets alternatifs ou des modifications concrètes aux projets existants.**

**La PRESIDENTE conclut:**

- (1) **Que le COPAS a besoin de temps de réflexion en la matière**
- (2) **La préoccupation sur le "one shot" – tenir compte de comment on assure la continuité de l'investissement**
- (3) **Le CLP doit encore être consulté sur les projets d'utilisation de ces fonds et ensuite se référer au COPAS**
- (4) **Lors de la prochaine réunion du Comité, un état des lieux sera fait.**
- (5) **Préparation du projet d'avis pour fin janvier.**

**L'Unité C1 reste à la disposition des membres afin de les informer. Ainsi que**

**M. Vantilborgh pour des questions techniques spécifiques.**

- **Pour les enfants handicapés et les crèches, elle suggère à Mme Iacobelli de se mettre en contact avec l'ADMIN C1 afin de discuter toute proposition.**

- **Pour les problèmes des anciens, elle suggère également à M. Blanc et à M. Adurno de se mettre en rapport avec l'ADMIN C1**
- **Pour la question d'Overijse, elle demande au Secrétariat de se renseigner sur l'origine de ce centre et de faire les démarches nécessaires auprès de l'OIB.**

La prochaine réunion du COPAS est prévue pour le jeudi 25 janvier 2007

**LA PRESIDENTE** clôture la réunion à 12h45.

**Roy EDWARDS**

**Pour le Secrétariat du COPAS**